

DÉLIBÉRATION N°DL20210106 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 04 OCTOBRE 2021

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 24/09/2021 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 6 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET (à partir de 19h15) ; M. Jean-Luc DEGRAIX (à partir de 19h35) ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT (à partir de 19h05) ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE (à partir de 18h45) ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU (à partir de 18h55) ; Mme Dudu TOPALOGU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; M. Raphaël BACCAGLIONI ; Mme Isabelle SURPLY (à partir de 18h38) ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT (à partir de 18h40) ; M. Romain PIPIER.

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Andonella FLECHET a donné procuration à M. Régis CADEGROS (jusqu'à 19h15).

M. Jean-Luc DEGRAIX a donné procuration à M. Hervé REYNAUD (jusqu'à 19h35).

M. Jean-Paul RIVAT a donné procuration à M. Jean-Luc BOUCHACOURT (jusqu'à 19h05).

Mme Christine POUILLOUX a donné procuration à Mme Béatrice COFFY.

M. Philippe PARET a donné procuration à Mme Stéphanie CALACIURA.

M. Raphaël BERNOU a donné procuration à M. Gilles GRECO (jusqu'à 18h55).

SECRÉTAIRE ÉLU POUR LA DURÉE DE LA SESSION

M. Pierre DECLINE.

CRÉANCES ÉTEINTES ET ADMISSION EN NON VALEUR

M. Régis CADEGROS expose ce qui suit :

Monsieur le trésorier principal de la ville de Saint-Chamond nous a indiqué par courriers dans le courant de l'année 2021 que certains titres émis par la commune doivent être admis en créances éteintes et en non valeur car leur recouvrement est définitivement compromis malgré les différentes actions lancées par l'administration du Trésor.

A cet effet, le trésorier principal a adressé à l'administration municipale l'état de ces produits dont les valeurs sont présentées ci-après :

Somme totale à admettre en non valeur : 16 967,49 € (seize mille neuf cent soixante-sept euros et quarante-neuf centimes) ;

Somme totale à admettre en créance éteinte : 8 827,54 € (huit mille huit cent vingt-sept euros et cinquante-quatre centimes) ;

Une présentation détaillée de ces produits est jointe en annexe du présent rapport.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 35 voix pour,

4 abstentions Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; M. Raphaël BACCAGLIONI ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Romain PIPIER

DÉCIDE :

- **d'approuver** le présent rapport relatif aux admissions en créances éteintes et en non valeur à imputer au budget principal 2021 de la commune,
- **d'imputer** les dépenses correspondantes au chapitre 65 du budget principal 2021 de la commune.

-----oooOooo-----

Envoyé en préfecture le 14/10/2021

Reçu en préfecture le 14/10/2021

Affiché le



ID : 042-214202079-20211004-DL20210106-DE

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 05/10/2021

Le maire,

Hervé REYNAUD